

Préparation au Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé (DEETS)

Présentation

Le Diplôme d'État d'Éducateur Technique Spécialisé défini par les articles 0.451-52 à 0.451 56 du code de l'action sociale et des familles et désormais organisé par l'arrêté du 18 mai 2009 est un diplôme professionnel reconnu de niveau 2 pour tous les étudiants démarrant leur formation en 2018 (arrêté du 27 mars 2017).

Il atteste des compétences nécessaires pour assurer une prise en charge éducative, de personnes présentant un handicap ou des difficultés d'ordre social ou économique, par l'encadrement d'activités techniques.

La formation qui prépare au Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé est construite sur la base d'un référentiel professionnel (définition de la profession / contexte de l'intervention, référentiel fonctions/activités et référentiel de compétences) qui structure à la fois la formation et la certification qui atteste de l'acquisition des compétences.

Objectifs

La formation doit permettre :

- la construction, et la professionnalisation des interventions éducatives et techniques par l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires à l'exercice de la fonction éducative spécialisée actuelle et à venir
- la compréhension et l'analyse de l'action et de la pratique professionnelle dans le champ social et médico-social en tenant compte des cadres juridiques et administratifs et de l'environnement social, économique, institutionnel
- l'inscription de l'intervention, en fonction d'une mission (de production, d'apprentissage, d'insertion, d'accompagnement), dans un projet d'atelier, dans un projet institutionnel, dans un travail au sein d'une équipe pédagogique, éducative, de partenariat pluri-professionnel
- la réalisation de la construction progressive d'une identité professionnelle
- la présentation aux épreuves de Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé en conformité avec les exigences réglementaires de validation.

Admission

Être titulaire :

- soit d'un diplôme, certificat ou titre professionnel ou technologique homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau IV.
- soit d'un diplôme, certificat ou titre professionnel ou technologique homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau V, pouvoir attester des trois ans d'expérience professionnelle

Et

- être en situation d'emploi de moniteur d'atelier ou d'éducateur technique spécialisé

Public formation continue : Vous relevez de la formation continue :

- si vous reprenez vos études après 2 ans d'interruption d'études,
- ou si vous suiviez une formation sous le régime formation continue l'une des 2 années précédentes
- ou si vous êtes salarié, demandeur d'emploi, travailleur indépendant.

Si vous n'avez pas le diplôme requis pour intégrer la formation, vous pouvez entreprendre une démarche de [validation des acquis personnels et professionnels \(VAPP\)](#).

Infos pratiques :

- > **Composante** : Institut Universitaire de Technologie Grenoble (IUT2)
- > **Durée** : 1 an
- > **Crédits ECTS** : 60
- > **Type de formation** : Formation en apprentissage, Formation initiale / continue, Contrat de professionnalisation
- > **Lieu** : Grenoble - Doyen Gosse
- > **Contacts** :

Responsable(s) pédagogique(s)

Sandrine Irachabal
sandrine.irachabal@iut2.univ-grenoble-alpes.fr

Secrétariat de scolarité

Wassila Benalia
04 76 28 46 85
wassila.benalia@iut2.univ-grenoble-alpes.fr

Contact formation continue

IUT 2 - Secrétariat Formation Continue
04 76 28 46 37
FC@iut2.univ-grenoble-alpes.fr

Programme

L'architecture générale de la formation découle du référentiel professionnel et de sa déclinaison en quatre domaines de compétences auxquels sont associés quatre domaines de certification. Cette construction modulaire permet la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience.

Deux domaines de compétences « socles » ont été identifiés:

Domaine de compétences 1 – Accompagnement social et éducatif spécialisé

Instaurer une relation ;

Favoriser la construction de l'identité et le développement des capacités sociales et professionnelles ;

Assurer une fonction de repère et d'étayage ;

Organiser une intervention socio-éducative individuelle ou collective ;

Favoriser une dynamique de groupe.

Domaine de compétences 2 – Conception et conduite d'un projet éducatif et technique spécialisé

Organisation de l'environnement de travail et de la gestion de la production :

Organiser un environnement de travail et d'apprentissage adapté aux usagers ;

Transmettre de façon adaptée des savoirs et savoir-faire techniques dans le cadre d'un parcours d'insertion et de formation professionnelle ;

Assurer la continuité, le suivi et l'évaluation de l'activité et gérer la production ;

Conception, conduite et évaluation d'un parcours de formation et d'insertion sociale et/ou professionnelle :

Etablir un diagnostic permettant de construire un projet de formation et d'insertion professionnelle ;

Aider les personnes à élaborer et engager un projet d'insertion sociale et professionnelle et à l'évaluer.

Deux domaines de compétences complémentaires regroupent les compétences transférables (ce qui signifie qu'elles ne correspondent pas à des contenus de formation strictement identiques, mais que les compétences acquises peuvent être transférées dans d'autres situations professionnelles) du DE ETS aux autres diplômes de travail social de même niveau :

Domaine de compétences 3 – Communication professionnelle

Travail en équipe pluri-professionnelle :

S'inscrire dans un travail d'équipe ;

Elaborer gérer et transmettre de l'information.

Coordination :

Elaborer et partager une information adaptée aux différents interlocuteurs ;

Assurer en équipe la cohérence de l'action de formation et d'insertion professionnelle.

Domaine de compétences 4 – Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles

Implication dans les dynamiques institutionnelles :

Participer, au sein de l'équipe pluri-professionnelle à l'élaboration et à la mise en œuvre des différents projets institutionnels ;

Contribuer à la mission de l'établissement par la mise en œuvre d'un projet d'atelier ou d'activités techniques et par des méthodes d'accompagnement vers l'emploi ;

Veille professionnelle : s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques.

Travail en partenariat et en réseau :

Assurer et développer, dans le cadre de ses fonctions, des liens avec l'environnement économique local ;

Développer des activités en partenariat avec l'environnement de la formation professionnelle et de l'entreprise ;

Développer et transférer ses connaissances professionnelles.

Chaque compétence fait appel à des savoir-faire (indicateurs de compétence) qui deviennent les éléments constitutifs des objectifs pédagogiques du projet de formation.